



OBJECTIFS

La formation continue du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique - FC BNSSA vous permet de conserver la validité de votre diplôme auprès d'une autorité d'emploi pour assurer la surveillance et la sécurité des baigneurs sur les plages, les piscines et tous types de plans d'eau.

Modalité pédagogique - présentiel

EN RESUME

La formation au BNSSA - Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique vous permet de devenir nageur sauveteur et ainsi assurer la surveillance et la sécurité des baigneurs sur les plages, les piscines et tous types de plans d'eau. Cette qualification permet au sauveteur de mettre en application ses compétences dans la surveillance, le sauvetage et le secourisme lors des baignades sur les plages, les piscine publiques et privées, et d'assister les Maîtres Nageurs (BEESAN ou BPJEPSAAN) pendant la surveillance. Lors de sa surveillance le BNSSA sera capable de prévenir les dangers, de surveiller les activités dans un milieu aquatique, d'assurer sa propre sécurité et celle des utilisateurs tout en mettant en œuvre une conduite appropriée face à une situation d'accident et/ou à une détresse physique.

COMPETENCES VISEES

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- déterminer les risques de noyades et d'accidents dans les différentes situations
- porter assistance à un baigneur en détresse et prodiguer les gestes de secours nécessaires
- organiser les baignades des enfants en collaboration avec l'équipe d'animation
- connaître et faire respecter la réglementation des baignades dans les lieux aménagés ou non aménagés

PEDAGOGIE

Pendant la formation, les stagiaires participeront à des mises en situation permanentes d'assistance à personne et de sauvetage aquatique en piscine comme en mer.

Jeux de rôle, cas concret.

Pédagogie ludique.

Le programme

Une préparation physique en piscine, au moins deux fois par semaine hors vacances scolaires, et une fois par mois lors des entraînements côtiers, pour les épreuves :

- Parcours de sauvetage combiné sur 100m
- Assistance à personne en difficulté



à partir de septembre et jusqu'à juin

PRE REQUIS

- Être titulaire du BNSSA
- Être titulaire du certificat de compétences de Premiers Secours en Équipe de niveau 1 et si nécessaire à jour de sa formation continue
- Être reconnu apte médicalement

PUBLIC Toute personne désirant être affectée à la sécurité et la surveillance: principalement des zones de baignade aménagées d'accès public et gratuit, en bord de mer ou près des plans d'eau, à titre dérogatoire et secondaire, d'un établissement d'accès payant (piscine)

ORGANISATION à partir de 2 stagiaires

INTERVENANTS

Equipe pédagogique composée de formateurs titulaires du brevet d'état d'éducateur sportif aux activités de la natation.

EVALUATION

L'apprenant devra participer à l'ensemble des modules de formation. Satisfaire aux épreuves éliminatoires (un délai minimum de 10 minutes de récupération doit être laissé au candidat avant de prendre part à l'autre épreuve) :

- 100m combiné avec apnée et remorquage du mannequin. Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, dans les conditions prescrites, en moins de : 3 minute, lors de l'examen.
- Sauvetage d'une victime en détresse. Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble des items de l'épreuve.

- Apprentissage des techniques opérationnelles de sauvetage.
- L'organisation et la surveillance de la baignade
- Reconnaître un nageur en difficulté et lui porter assistance
- Mettre en œuvre les gestes de premiers secours adaptés
- Entraînements natation: cardio, technique, vitesse, renforcement musculaire